

Fiche d'Informations Légales

La présente fiche, élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller, résume toutes les informations légales qui doivent être communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

La Boîte à Finances

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine
Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : Tour ARIANE, 5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex - France
Tél : 01.80.88.83.00 - Fax : 01.80.88.83.03

Numéro SIREN : 513 063 974
Immatriculation au registre 513 063 974 R.C.S Nanterre
Code APE 6629Z .

Statuts légaux et autorités de tutelle

La Boîte à Finances est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 10 053 248. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet orias.fr au titre des activités réglementées suivantes :

- **Conseiller en Investissement Financier** (CIF), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet amf-france.org ;
- **Courtier d'assurance ou de réassurance** (COA). Intermédiaire de catégorie B, le cabinet n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ;
- **Libre prestataire de services**. Le cabinet est autorisé par la Financial Services and Market Authority (FSMA) à exercer une activité d'intermédiation en assurances en Belgique, dans le cadre de la libre prestation de service.

L'activité de COA est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet acpr.banque-france.fr.

Conformément aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, La Boîte à Finances dispose d'une couverture suffisante en Responsabilité Civile Professionnelle d'au moins 1 524 300 € par année d'assurance et d'une Garantie Financière de 30 486 € par année d'assurance, souscrites auprès de la CGPA (cgpa.fr), respectivement sous les n° de police : RCIP0108 et GFIP0108, et couvrant ses diverses activités.

	CIF	COA
Responsabilité Civile Professionnelle	1 524 300,00 €	2 540 500,00 €
Garantie Financière	Sans objet	Sans objet

La Boîte à Finances s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur anacofi.asso.fr, en particulier : privilégier au mieux les intérêts de ses clients, exercer son activité en toute indépendance et avec transparence, et respecter la confidentialité des informations transmises par ses clients.

Partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Investment Managers	Société de gestion	Démarchage	Commissions
A Plus Finance	Société de gestion	Démarchage	Commissions
ACG Management	Société de gestion	Démarchage	Commissions
ALTO Invest	Société de gestion	Démarchage	Commissions
APICAP	Société de gestion	Démarchage	Commissions
APREP	Plate-forme d'assurances	Diffusion	Commissions
CALAO Finances	Société de gestion	Démarchage	Commissions
CILOGER	Société de gestion	Commercialisation	Commissions
e-cie vie	Assureur	Diffusion	Commissions
ECOFIP	Société de conseil	Commercialisation	Commissions
Femu Qui	Société de gestion	Démarchage	Commissions
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commissions
INOCAP	Société de gestion	Démarchage	Commissions
Inter-Invest	Société de conseil	Commercialisation	Commissions
Inter Gestion	Société de gestion	Commercialisation	Commissions
SIGMA Gestion	Société de gestion	Démarchage	Commissions

Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Néant.

Établissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique ou commercial significatif : Néant.

Honoraires et commissions

- Courtage sur produits : Gratuit
- Conseil en investissement : Gratuit
- Gestion conseillée indépendante : 10 % des gains du client, après lui avoir restitué toutes les commissions d'inter-médiation
- Pour tout acte d'inter-médiation, le cabinet est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit financier, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion comprise entre 31 et 86 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra adresser sa réclamation par courrier postal (voir l'adresse *supra*) ou électronique (reclamation@la-boite-a-finances.com) au siège de la société qui disposera, à compter de la réception de la réclamation, de 10 jours ouvrables maximum pour en accuser réception, puis de 2 mois pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront, en second lieu, informer le médiateur de l'ANACOFI (92 rue d'Amsterdam 75009 Paris - 01 53 25 50 80), ou faire appel au [médiateur de l'AMF](#), Mme Marielle Cohen-Branche (17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02), ou contacter le médiateur de l'Assurance [médiateur de l'Assurance](#) (TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09), ou encore, pour ce qui concerne l'immobilier, la [médiation de la consommation](#) (ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris).

Condition de mon enregistrement à La Boîte à Finances, via le site conseil-independant.com, je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent document, nommé Fiche d'Informations Légales.